

COMPTE RENDU de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 16 mai 2019 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres

Alain Bissonnette (*SIM*)

Marie-Josée Nobert (*Arrondissement*)

Fernando Nobrega (*SPVM*)

Sylvain Laprade (*Arrondissement*)

Mindy Pollak (*Arrondissement*)

Stephen Zakrzewski (*SPVM*)

Observateurs

Marie-Claude Leblanc (*Arrondissement*)

Joël Simard-Ménard (*Arrondissement*)

La réunion débute à 9h30.

1. Adoption de l'ordre du jour

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant :
 - 3 a) Analyse réalisée par le Service des incendies de la Ville de Montréal de l'impact d'un sens unique vers le sud sur la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Lajoie

2. Dossiers

- a) Demande d'implantation d'une zone de débarcadère devant le 1435, avenue Van Horne
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre devant le bâtiment sis au 1435, avenue Van Horne l'implantation de quatre espaces de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes de 7h à 10h et de 15h à 18h du lundi au vendredi et ce, à l'exception des plages horaires prévues pour le nettoyage de la chaussée ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- b) Demande d'agrandissement de la zone de stationnement réservé aux vignettes sur l'avenue Durocher au nord de l'avenue Fairmount
- Les membres du Comité recommandent :
 - que la modification des règles de stationnement sur l'avenue Ducharme soit envisagée et qu'elle fasse partie de l'éventuelle refonte de la réglementation de stationnement prévue pour l'ensemble de l'arrondissement ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.
- c) Demande de sécurisation de l'intersection des avenues Van Horne et Dunlop
- Les membres du Comité mentionnent :
 - que l'avenue Van Horne fait partie du réseau artériel qui est sous la responsabilité de la Ville centre et qu'elle est sujette à une reconfiguration majeure prévue en 2020 ;
 - qu'une demande d'implantation de feux de circulation est présentement à l'étude au *Service de l'urbanisme et de la mobilité* de la Ville centre afin d'améliorer la convivialité des mouvements entre les piétons et les automobilistes à l'intersection des avenues Van Horne et Dunlop.

- d) Demande de sécurisation de l'intersection des avenues Van Horne et Dunlop
- Les membres du Comité mentionnent :
 - que l'avenue Van Horne fait partie du réseau artériel qui est sous la responsabilité de la Ville centre et qu'elle est sujette à une reconfiguration majeure prévue en 2020 ;
 - qu'une demande d'implantation de feux de circulation est présentement à l'étude au *Service de l'urbanisme et de la mobilité* de la Ville centre afin d'améliorer la convivialité des mouvements entre les piétons et les automobilistes à l'intersection des avenues Van Horne et Dunlop.
- e) Demande de modification de la plage horaire de la zone de débarcadère devant le 185, avenue Bloomfield
- Les membres du Comité recommandent :
 - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin de permettre devant le bâtiment sis au 185, avenue Bloomfield l'implantation de quatre espaces de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes de 7h30 à 9h30 et de 16h à 18h du lundi au vendredi et ce, à l'exception des plages horaires prévues pour le nettoyage de la chaussée ;
 - que cette recommandation soit présentée au Conseil d'arrondissement.

3. Varia

- a) Analyse réalisée par le *Service des incendies de la Ville de Montréal* de l'impact d'un sens unique vers le sud sur la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Lajoie
- Après analyse, le Service des incendies indique n'avoir aucune objection à l'implantation de ce sens unique ;
 - Par ailleurs, une autre analyse sera demandée auprès du *Service des incendies de la Ville de Montréal* afin de connaître l'impact d'un sens unique vers le nord sur la partie de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Bernard et Van Horne.

La réunion prend fin à 10h30.